



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT R-2018-006-1

AVIS est donné que le règlement R-2018-006-1 intitulé « **Règlement modifiant le Règlement R-2005-006 sur le comité consultatif d'urbanisme, principalement aux fins d'ajouter un code de conduite pour ses membres** » a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 10 avril 2018.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2018-006-1 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 18 avril 2018.

SOPHIE VALOIS, Greffière